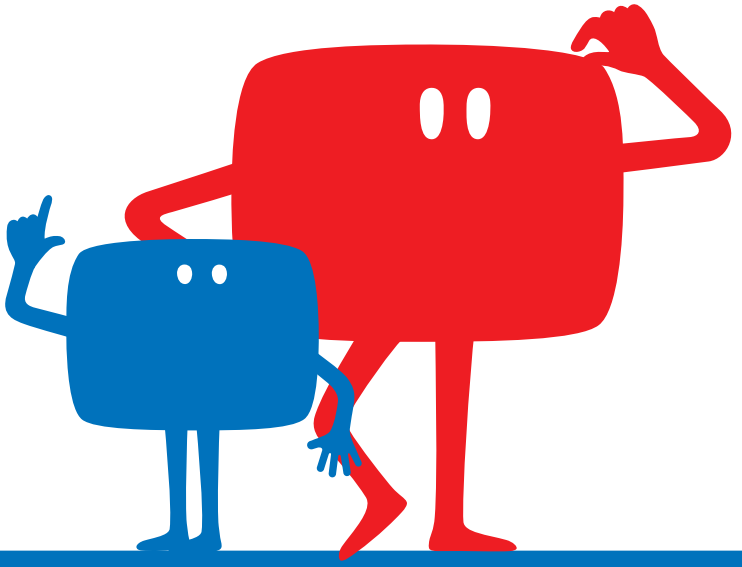

La région Limousin passe au tout numérique le 29 mars 2011 !

Suis-je concerné(e) ?
Que dois-je faire ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

tous au numérique !

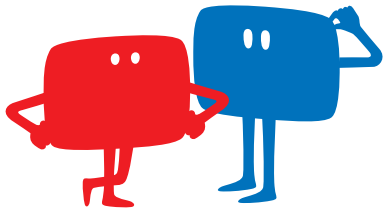

Madame, Monsieur,

La France passe à la télé tout numérique, région par région. Dans votre région, ce sera le 29 mars 2011.

Qu'est-ce que cela signifie ? Dans la nuit du 28 au 29 mars, tous les émetteurs seront éteints et seuls les émetteurs numériques seront rallumés le 29 mars. Vous devrez alors, pour continuer à recevoir vos programmes, être équipé(e) d'un mode de réception numérique, sinon vous ne recevrez plus la télé. N'attendez pas. Équipez-vous dès à présent !

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes, notamment diffuser plus de chaînes en haute définition (HD) ou encore généraliser l'accès à l'Internet mobile sur le territoire.

Vous recevez la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou une antenne intérieure ? Vous êtes directement concerné(e). Ce guide a été réalisé pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser et vous permettre ainsi de passer facilement à la télé tout numérique. Grâce à son sommaire, vous accéderez directement aux informations qui vous intéressent.

Bonne lecture,

Eve-Lise Blanc-Deleuze

N.B. : Les émetteurs ne suivent pas les frontières administratives. Selon l'émetteur dont vous dépendez et/ou l'orientation de votre antenne, il se peut que vous receviez le guide d'une autre région ou que vous le receviez deux fois. Vous pouvez, par ailleurs, avoir reçu un guide similaire au moment de l'arrêt anticipé de Canal+ analogique.

1. Suis-je concerné(e) ? 2

2. Je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure

- Je reçois uniquement les 5 chaînes analogiques 4
- Je reçois déjà la TNT 5

3. Je dépends d'une antenne râteau collective 6

4. Si je dois m'équiper 8

5. Que se passe-t-il le jour du passage ? 15

6. Je lance une recherche et mémorisation des chaînes 16

7. Les aides financières 22

8. L'assistance technique 25

1. Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou par une antenne intérieure.

Non, si je reçois la télé par le câble, l'ADSL ou le satellite.

Je vérifie néanmoins qu'aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau ou une antenne intérieure.

Cas particuliers :

- Je reçois 6 chaînes analogiques par le satellite

Ma parabole est sans doute orientée vers le satellite AB3.
Je continuerai encore quelques mois à recevoir les 6 chaînes historiques.
Mais je devrai m'équiper impérativement avant fin 2011, car la diffusion des 6 chaînes analogiques* sur le satellite AB3 s'arrêtera le 30 novembre 2011.

Pourquoi attendre ? Je m'équipe d'un adaptateur Fransat, sans changer l'orientation de ma parabole, ou d'un adaptateur TNTSat, en réorientant ma parabole vers le satellite Astra. Je recevrai immédiatement les 19 chaînes gratuites de la TNT. Je peux aussi opter pour une offre payante pour recevoir plus de chaînes.

* TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5 / Arte sur le même canal et M6.

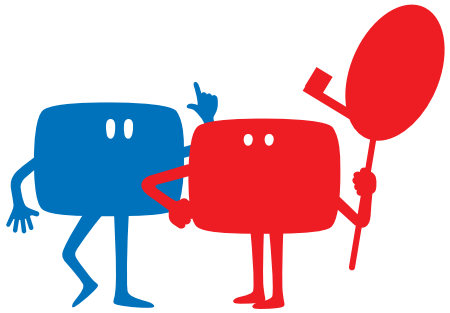

- Je reçois la télévision par le câble sans abonnement (service antenne)

Je reçois les 6 chaînes historiques* plus, éventuellement, 2 ou 3 chaînes complémentaires.
Je continuerai à les recevoir après le passage. Mais je peux aussi m'équiper d'un mode de réception numérique si je veux recevoir plus de chaînes.

Je contacte mon syndic ou mon opérateur pour vérifier comment obtenir les chaînes gratuites de la TNT. Dans certains cas, l'opérateur qui gère l'immeuble donne accès aux chaînes gratuites de la TNT via un simple adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée.

Je vérifie impérativement la situation de mon immeuble avant tout achat.

2. Je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure

Je vérifie chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau ou l'antenne intérieure.

Je reçois uniquement les 5 chaînes analogiques*

! Je m'équipe d'un mode de réception numérique.

Je vois défiler un bandeau d'information me demandant de passer au numérique sur tous les postes que je dois adapter.
Tant que je verrai défiler ce bandeau, je ne serai pas passé(e) au numérique.

Je m'équipe avant le passage au tout numérique dans ma région. La TNT est déjà diffusée par la plupart des émetteurs de ma région. Si je dépends d'un de ces émetteurs, je peux donc, en m'équipant, recevoir dès maintenant les 19 chaînes gratuites de la TNT.
Pour savoir comment faire, voir page 8 : « Si je dois m'équiper ».

N. B. : Certains émetteurs de faible puissance seront numérisés uniquement le jour du passage. Si je dépends d'un de ces émetteurs, je peux acheter mon équipement avant le passage, mais je ne recevrai la TNT qu'à partir du 29 mars 2011. Je verrai donc défiler un bandeau jusqu'au 29 mars 2011. Pour connaître la liste de ces émetteurs, je contacte le 0 970 818 818 ou www.tousaunumerique.fr

À SAVOIR Dès que j'aurai installé un mode de réception numérique sur le poste concerné, le bandeau disparaîtra.

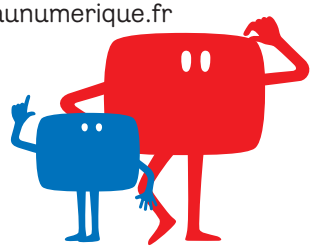

* Ces 5 chaînes sont : TF1, France 2, France 3, France 5/Arte (sur le même canal) et M6.

Les plages en clair de Canal+ sont exclusivement diffusées en numérique.

J'installe mon équipement : je cherche et mémorise les fréquences actuelles des chaînes sans attendre la date du passage.

Je lance une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes après le passage car certaines chaînes changeront de fréquence le jour du passage.

Je reçois déjà la TNT

! Je dois lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes le jour du passage, après le rallumage de mon émetteur.

En effet, certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence au moment du passage pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes, je ne pourrai pas les retrouver.
Je lance cette recherche sur chacun des postes reliés à une antenne râteau ou intérieure.
J'effectue cette recherche et mémorisation des chaînes en revenant à la configuration usine. Pour savoir comment effectuer cette recherche, voir page 16.

N. B. : Si je suis déjà équipé(e) et que je regarde uniquement les chaînes de la TNT, je ne verrais pas défiler un bandeau sur mon écran. Au moment du passage, je lance une recherche et mémorisation des chaînes.

3. Je dépends d'une antenne râteau collective

L'antenne râteau collective doit être compatible avec la réception des signaux AVANT et APRÈS le passage.

Sinon, je ne pourrai pas recevoir la télé dans mon appartement, même si je suis équipé(e).

La plupart des antennes collectives sont équipées de filtres qui laissent uniquement passer les fréquences des chaînes pour lesquelles ils ont été réglés. Au moment du passage au tout numérique, les fréquences des chaînes peuvent changer.

! Je peux donc recevoir la TNT aujourd'hui, mais ne plus la recevoir après le passage si les filtres de mon antenne collective ne sont pas réglés sur les nouvelles fréquences des chaînes.

Pour continuer à recevoir la télévision, un antenniste doit intervenir pour vérifier que l'installation collective laissera passer les nouvelles fréquences des chaînes.

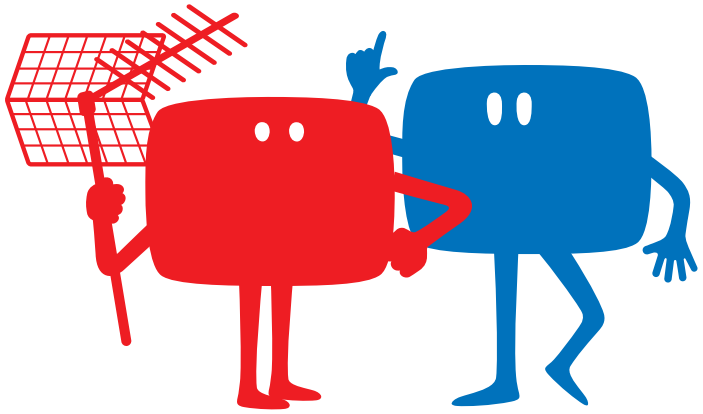

Je vérifie impérativement auprès de mon syndic ou de mon gestionnaire d'immeuble que l'installation a été vérifiée et adaptée.

Mes droits si mon syndic ou mon gestionnaire d'immeuble n'a pas fait le nécessaire :

L'adaptation de l'antenne est une obligation.

Ce sujet est obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'AG (assemblée générale) des résidants dans les régions concernées par le passage à la télé tout numérique.

S'il refuse de faire les travaux d'adaptation, la loi du droit à l'antenne s'applique.

À défaut de travaux d'adaptation de l'antenne collective, la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966, dite du droit à l'antenne, m'autorise à installer une antenne individuelle. Le syndic ou le gestionnaire d'immeuble ne peut s'opposer sans un motif sérieux et légitime à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.

4. Si je dois m'équiper

Je vérifie si je réside dans une zone couverte ou non par la TNT.

Je me connecte sur www.tousaunumerique.fr ou je contacte le 0 970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Je réside dans une zone couverte* par la TNT

Je peux conserver mon antenne râteau (collective ou individuelle) ainsi que ma télévision et accéder dès maintenant aux 19 chaînes gratuites de la TNT en équipant simplement chacun de mes postes de télévision d'un adaptateur TNT. Je peux aussi choisir un autre mode de réception.

*Je peux résider dans une zone qui sera couverte par la TNT le jour du passage, si l'émetteur numérique dont je dépends est allumé ce jour-là. Pour connaître la liste des émetteurs concernés, j'appelle le 0 970 818 818 ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr

Je réside dans une zone non couverte par la TNT

Je dois choisir un autre mode de réception que l'antenne râteau. Je choisis une réception satellite ou, si je réside dans une zone éligible, je peux choisir le câble, l'ADSL ou la fibre optique.
Je contacte les opérateurs pour vérifier si je réside dans une zone de réception du câble ou de l'ADSL. La réception satellite est accessible sur tout le territoire, mais l'installation d'une parabole est parfois réglementée.

Quel équipement choisir ?

Je choisis le matériel qui me convient.

Il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur.
Depuis mars 2008, les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Si ma télé est plus ancienne, je branche un adaptateur sur la prise Péritel de chacun de mes postes.

Si je décide de changer de poste, je ne le jette pas. Je le rapporte dans une déchetterie ou dans un magasin pour qu'il soit recyclé.

Pour recevoir les chaînes en HD
Un équipement haute définition (HD) n'est pas indispensable. Toutefois, l'offre gratuite comprend dès aujourd'hui des chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte). L'offre HD devrait largement se développer.
Pour bénéficier de la qualité HD, mon installation doit être entièrement HD (télé TNT HD ou écran HD Ready + adaptateur TNT HD + câble HDMI).
Les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1er décembre 2009 sont tous TNT HD.

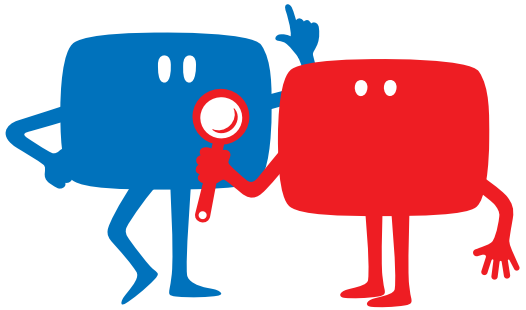

Je choisis une offre

Je décide si je préfère recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites sans abonnement ou si j'opte pour une formule avec abonnement qui m'offre plus de chaînes et plus de services.

Récapitulatif des offres

Avec une antenne (râteau ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle **ou** une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec un abonnement

LES CHAINES CANAL+ · TV NUMERIC · TNTop

Avec une parabole

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT
- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT – LA TNT GRATUITE PAR LE SATELLITE

Je peux recevoir plus de chaînes avec un abonnement

LES CHAINES CANAL+ · BIS · CANALSAT · orange

Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement

numericable – MONTEZ EN PUISSANCE · orange · Alice · DARTY BOX Internet - Téléphonie - Télévision · free · Bbox · SFR

ou un opérateur local indépendant

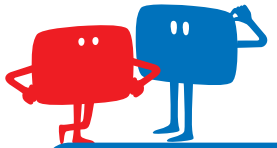

PETIT MÉMO

En analogique :
1 fréquence = 1 chaîne.
Je reçois 5 chaînes au maximum.

En numérique :
1 fréquence = 5 ou 6 chaînes, groupées dans un multiplex.
Je reçois jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites.

Pour savoir si je suis en mode analogique ou numérique, je vérifie le nombre de chaînes que je reçois.

Comment faire les branchements ?

1 TÉLÉVISEUR AVEC TNT INTÉGRÉE
(depuis mars 2008)

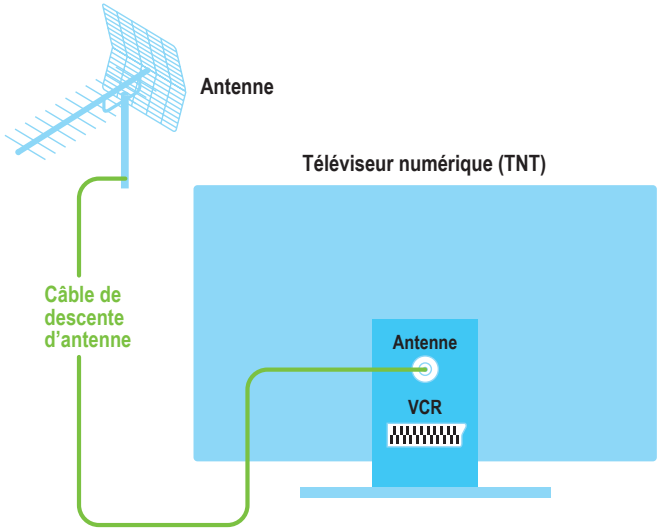

2 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT
(DEPUIS 1981)

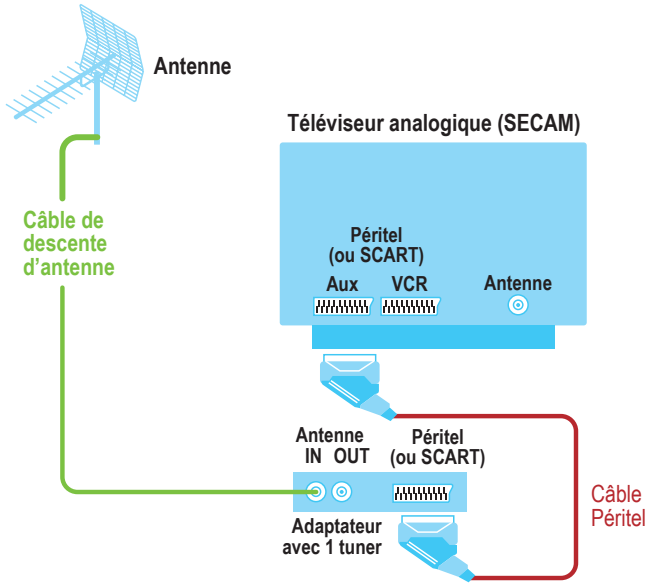

© idé

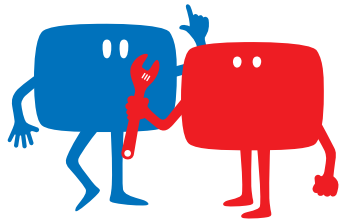

3 POUR ENREGISTRER

• Si je veux enregistrer un programme pendant que j'en regarde un autre, il me faut un adaptateur dédié pour chacun de ces usages. Selon mon téléviseur, deux solutions :
- si mon téléviseur est ancien (non TNT intégrée), j'ai besoin d'un adaptateur double tuner ;
- si mon téléviseur est TNT intégrée, j'ai besoin d'un adaptateur simple tuner raccordé à l'enregistreur.

• Si je décide de m'équiper d'un adaptateur double tuner, je fais attention aux nouveaux adaptateurs qui peuvent n'avoir qu'une seule prise Péritel, la seconde sortie étant au standard informatique dit USB.

Dans tous les cas, le conseil d'un professionnel lors de mon achat est souhaitable pour que je puisse acheter le produit dont j'ai besoin, et rien d'autre.

! Si je suis déjà équipé(e) d'un adaptateur ou d'un téléviseur TNT intégrée mais que je ne reçois que 5 chaînes au maximum, je vérifie les branchements de mon équipement et je lance une recherche et mémorisation des chaînes. Le jour du passage, je lancerai une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.

À qui m'adresser ?

Je choisis un professionnel agréé « Tous au numérique ». Je le reconnais au logo et à la charte d'engagements qu'il a affichés.

En signant la charte « Tous au numérique », les professionnels se sont engagés à :

- me proposer des prestations de qualité au prix du marché ;
- me guider dans mes choix en fonction de mes besoins réels ;
- me donner toutes les explications nécessaires.

Pour connaître leurs coordonnées, je contacte
www.tousaunumerique.fr ou le **0 970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

**Je me méfie du démarchage à domicile.
En cas de doute, j'appelle le 0 970 818 818.**

5. Que se passe-t-il le jour du passage ?

Le 29 mars, je serai temporairement privé(e) de télé.
Dans la nuit du 28 au 29 mars, tous les émetteurs (analogiques et numériques) vont s'arrêter. Seuls les émetteurs numériques seront rallumés.

Les émetteurs principaux qui couvrent la majeure partie de la population du Limousin seront remis en service en priorité.
Les émetteurs du réseau secondaire seront rallumés progressivement.

Attention, de nouveaux émetteurs TNT ne seront allumés qu'à partir du 29 mars 2011. Si je dépends de l'un de ces émetteurs, je mets en service mon équipement en lançant une recherche et mémorisation des chaînes uniquement après son allumage.

Au moment du passage, je peux savoir quels sont les émetteurs rallumés en me connectant sur www.tousaunumerique.fr ou en appelant le 0970818818.

Tant que l'émetteur numérique dont je dépends ne sera pas allumé, je serai temporairement privé(e) de télé.

Certaines chaînes de la TNT changent de fréquence après le passage pour améliorer leur couverture.
Si je ne lance pas une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes, je les perdrai. Je lance cette recherche sur chacun des postes reliés à une antenne râteau. Je lance cette recherche et mémorisation des chaînes en revenant à la configuration usine.

Si je reçois la TNT par une antenne râteau ou intérieure, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes dès que l'émetteur dont je dépends est allumé.

6. Je lance une recherche et mémorisation des chaînes

Quand lancer cette recherche ?

Une première fois au moment de l'installation de mon équipement.

Une seconde fois lors du passage, après le rallumage de l'émetteur dont je dépends. Le faire avant ne sert à rien. Dans la plupart des cas, je sais que mon émetteur est allumé dès que je reçois à nouveau certaines chaînes.

Toutes les chaînes ne s'allument pas forcément au même moment sur l'émetteur. Si certaines chaînes sont manquantes, je lance une nouvelle recherche et mémorisation des fréquences des chaînes.

Pour connaître les chaînes que je suis censé(e) recevoir, je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr** ou je contacte le **0970818818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

N.B. Pour récupérer les programmes en clair de Canal+, je lance la recherche et mémorisation des chaînes au moment des plages en clair, soit : entre 12 h 30 et 13 h 30 ou entre 19 h et 20 h 45.

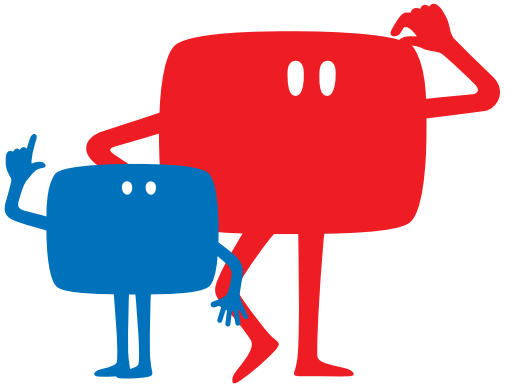

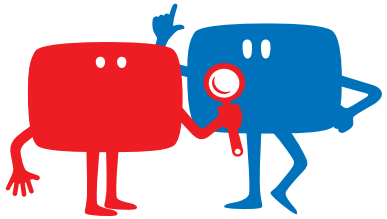

Comment ?

Si j'ai un téléviseur TNT intégrée, j'utilise exclusivement sa télécommande.

Si j'ai un adaptateur TNT externe, j'allume mon téléviseur. Je me mets en mode numérique en appuyant sur la touche « AV » ou « Ext/1 » de la télécommande de mon téléviseur. J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.

Je navigue grâce aux flèches de la télécommande.
J'appuie sur « **OK** » pour valider chacun de mes choix.
Je suis la procédure « **Les 6 étapes** » (voir page 18), qui va me permettre de retrouver toutes les chaînes de la TNT.

Le tout va prendre quelques minutes seulement.

Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique.

Les 6 étapes

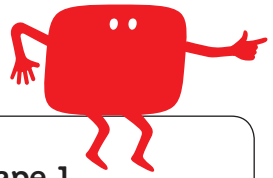

Étape 1

(si j'ai un téléviseur TNT intégrée)

J'allume le téléviseur.
Je vérifie que je suis en mode numérique en appuyant sur la touche **A/D** ou **Digit** de la télécommande du téléviseur.

Étape 1

(si j'ai un téléviseur et un adaptateur TNT)

J'allume le téléviseur et j'appuie sur la touche **Ext/1** ou **A/V** de la télécommande du téléviseur.
J'allume l'adaptateur.
J'utilise ensuite la télécommande de l'adaptateur.

Étape 2

J'appuie sur la touche **Menu** ou **Home :** un menu déroulant s'affiche sur l'écran du téléviseur.

Étape 3

Je sélectionne le sous-menu **Configuration** ou **Menu principal,** ou **Réglage système...**

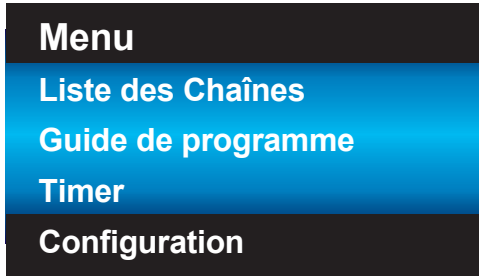

Certains équipements demandent de saisir un code secret, mot de passe, code PIN ou code usine. Si je ne l'ai pas changé, je rentre l'un des codes utilisés par la plupart des fabricants : **0000** ou **1234** ou **1111** ou **9999.**

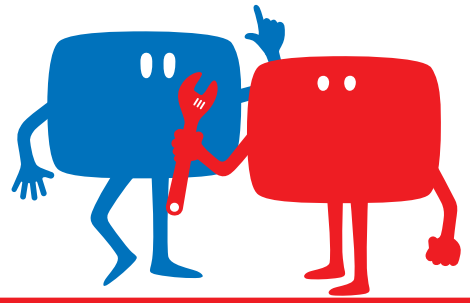

Si je ne récupère pas l'intégralité des chaînes, c'est que je ne suis pas revenu(e) à la configuration usine. Il est impératif d'effacer toutes mes chaînes et de revenir à la configuration usine pour retrouver toutes mes chaînes.

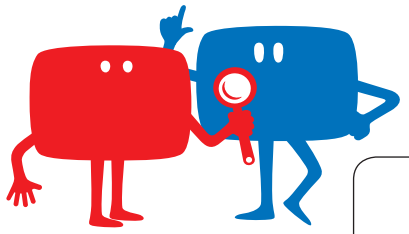

Étape 4

Je sélectionne le sous-menu **Installation** ou **Réglage, Réinitialisation, Scan…**

Je choisis la fonction **Configuration initiale** ou **Paramètres usine, Réinstaller/rechercher toutes les chaînes, Recherche automatique…**

Surtout je ne choisis pas le menu **Mise à jour.**

Avant le démarrage de la recherche, un message m'indique parfois que je vais perdre les chaînes déjà mémorisées. Je continue sans crainte, cela indique que mon équipement repart de zéro et qu'il réinstalle toutes les chaînes.

Donc, si un menu s'affiche et me demande de revenir à **Configuration usine** ou **Configuration initiale,** je sélectionne **OK.**

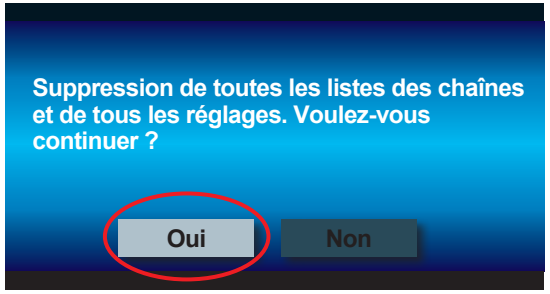

N. B. Si le menu me propose « Recherche manuelle » ou « Recherche automatique », je **sélectionne** « Recherche automatique » **pour installer les chaînes disponibles en une seule fois.**

Étape 5

J'appuie sur **Lancer** ou **Rechercher.**

La recherche des chaînes débute. Elle va durer quelques minutes. L'écran télé affiche une barre de progression qui montre l'avancement de la recherche.

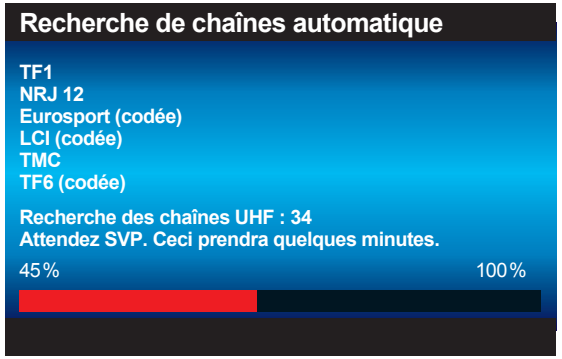

Étape 6

Si mon adaptateur ou mon téléviseur TNT intégrée me le demande, j'appuie sur la touche **OK** ou **Exit** ou **Terminer** ou **Confirmer** pour enregistrer les nouvelles fréquences et sortir du menu **Installation.**

C'est terminé !

Je peux vérifier la présence des chaînes.

De 1 à 19 : les 19 chaînes gratuites de la TNT, sauf si l'émetteur dont je dépends ne diffuse pas l'intégralité de ces chaînes.

Au-delà du canal 20 : les chaînes locales.

Au-delà de 30 : les chaînes payantes, sauf Canal+.

Au-delà de 50 : d'autres chaînes, en fonction de mon lieu de réception.

7. Les aides financières

Afin de permettre à tous de continuer à recevoir la télévision, l'État a prévu des aides.

Je peux éventuellement en bénéficier si :

- je reçois actuellement au maximum 5 chaînes (plus éventuellement une chaîne locale) par une antenne râteau (individuelle ou collective) ou une antenne intérieure* ;
- j'ai dû adapter mon équipement à l'occasion du passage à la télé tout numérique ;
- il s'agit de ma résidence principale.

***Je peux aussi en bénéficier** si je reçois France 3 région par une antenne râteau même si j'ai une parabole orientée vers le satellite AB3 pour recevoir les autres chaînes.

Je réside dans une zone couverte par la TNT

Je peux bénéficier :

- **d'une aide à l'équipement,** d'un montant maximal de 25 €, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'une télé TNT intégrée) ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL ;
- **d'une aide à l'antenne,** d'un montant maximal de 120 €, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de mon antenne râteau.

Je peux cumuler ces deux aides.

Je dois être dégrevé(e) de la contribution à l'audiovisuel public (exonéré(e) de redevance audiovisuelle) et répondre aux conditions de ressources (voir tableau ci-contre).

Conditions de ressources

Parts	Aide à l'équipement de 25 €	Aide à l'antenne de 120 €
	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à
1	8 000 €	20 000 €
1,5	9 500 €	21 500 €
2	11 000 €	23 000 €
2,5	12 500 €	24 500 €
3	14 000 €	26 000 €
3,5	16 500 €	28 500 €
4	19 000 €	31 000 €
4,5	21 500 €	33 500 €
5	24 000 €	36 000 €

+ 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.

À SAVOIR
Je trouve mon « revenu fiscal de référence » mentionné comme tel sur mon dernier avis d'imposition sur le revenu.

Je réside dans une zone non couverte par la TNT

Je dois choisir un mode de réception alternatif à mon antenne râteau pour continuer à recevoir la télévision.

Je peux bénéficier :

- **d'une aide à la réception,** d'un montant maximal de 250 €, pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau : installation d'une parabole, abonnement au câble, à la fibre optique, box ADSL.

Cette aide est attribuée sans condition de ressources.

Pour demander cette aide, j'attends la publication des cartes de couverture définitive de ma région qui sont publiées par le CSA en principe 3 mois avant le passage. L'aide à la réception n'est pas valable si l'émetteur dont je dépends s'allume uniquement le jour du passage.

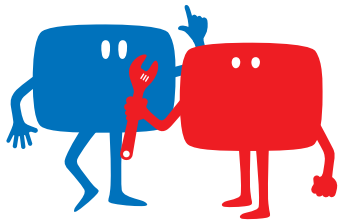

Cas particulier : l'aide dérogatoire à la réception

Je réside dans une zone théoriquement couverte par la TNT, mais je la reçois mal ou pas du tout par mon antenne râteau. Ce n'est pas lié à mon installation. Je dois donc choisir un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. **Je fais obligatoirement attester ma situation par un antenniste professionnel après le passage de ma région à la télé tout numérique.** Je pourrai ainsi bénéficier :

- **d'une aide dérogatoire à la réception,**

d'un montant maximal de 250 €, **sans condition de ressources.**

Ces aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par foyer et concernent la résidence principale.

Pour obtenir un formulaire de demande d'aide

J'appelle le 0 970 818 818
ou je le télécharge sur **www.tousaunumerique.fr**

Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs, **au plus tard 6 mois après la date du passage de ma région, soit au plus tard le 29 septembre.** J'attends la publication des cartes de couverture définitive de ma région avant de renvoyer mon formulaire d'aide à la réception. Pour connaître la date de publication des cartes de couverture définitive de ma région, je contacte le 0 970 818 818 ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr

Je dépends d'une antenne collective et je peux bénéficier de l'aide à l'antenne ou à la réception. Je demande à mon syndic que la quote-part des dépenses relatives à l'adaptation de l'antenne collective qui me sera refacturée figure sur mon relevé de charges de façon claire et distincte. Ce justificatif me sera demandé pour toute demande de remboursement.

8. L'assistance technique

J'ai plus de 70 ans* et/ou je souffre d'un handicap permanent supérieur ou égal à 80 %.

Je peux bénéficier d'une assistance technique gratuite à domicile sur rendez-vous pour brancher et/ou mettre en service l'équipement numérique **de mon poste principal.**

Je peux en bénéficier uniquement pour ma résidence principale et si mon foyer reçoit la télé en mode analogique via une antenne râteau ou intérieure. Cette intervention consiste à :

- **mettre en service** mon adaptateur, mon décodeur ou ma télévision TNT intégrée ;
- **rechercher et mémoriser** les nouvelles fréquences des chaînes ;
- **m'expliquer comment refaire cette manipulation** (recherche et mémorisation des nouvelles fréquences des chaînes) après le passage au tout numérique.

* Tous les membres du foyer doivent avoir 70 ans ou plus.

Quand et comment demander cette assistance ?

Au plus tôt, deux mois avant la date de passage de ma région, j'appelle le 0 970 818 818.
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h). Les conseillers vérifieront mon éligibilité et prendront mes coordonnées.

Cette intervention n'est possible qu'une seule et unique fois.

Le prestataire de « Tous au numérique » me recontactera ultérieurement pour fixer la date de l'intervention à mon domicile.

Le jour du rendez-vous, j'aurai en ma possession :

- mon équipement (adaptateur, décodeur, télé…) ainsi que les accessoires indispensables à la mise en service de ce matériel (télécommande, piles, prise Péritel, mode d'emploi…) ;
- les pièces justificatives de mon éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité).

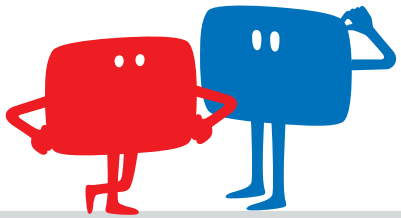

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le **0 970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

Les 19 chaînes gratuites de la TNT

Notes

Notes

Plus d'informations sur

www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le **0 970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

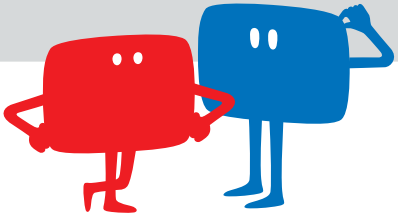

Publié par France Télé Numérique.
France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce guide, le 7 décembre 2010.

LIM-GINF-18-1101

BDDP unlimited SIREN : 130003833